

**De:** Plante Carl

**Date:** jeu. 2007-03-22 07:25

**À:** Courriel\_pipeline\_st\_laurent

**Objet :** Questions à poser

Bonjour,

je me nomme Carl Plante, de Saint-Étienne-de-Lauzon, et je ne peux me présenter aux audiences aujourd'hui, mais j'aurais 3 questions à poser au promoteur. Est-ce-qu'il est possible de les poser par le biais de M. le Président de la Commission ou de toute autre personne ? Les voici :

1. En 2008, la compagnie Junex trouve beaucoup de pétrole dans ses puits Haldimand et autres en Gaspésie et dans le Bas-Saint-Laurent. Shell, Encana et autres forent à leur tour et trouve du pétrole... Un petit boom pétrolier s'ensuit et on doit acheminer le pétrole (brut ou transformé) vers Montréal, Toronto,... La solution retenue est un pipeline. Est-ce qu'Ultramar prévoit empêcher tout nouveau pipeline dans l'emprise du sien ?

2. Hydro-Québec verse des compensations de diverses façon dans les milieux pour des travaux lorsque la compagnie modifie le paysage, la faune, la flore et les habitats d'une région ou d'une localité. Il en est de même pour les actuels projets éoliens au Québec et pour le projet Rabaska (terminal méthanier). On peut voir également ces compensations ou redevances dans le cas de certaines carrières et certains lieux d'enfouissement.

Le projet de pipeline est similaire mais d'envergure différente : il affectera des tourbières, des érablières, des ravages de cerfs, il accentuera la fragmentation des boisés déjà divisés par les lignes à haute tension et il accentuera également les impacts négatifs sur les paysages, etc. Le pipeline a un impact sur le milieu mais également un impact considérable sur l'aménagement du territoire. Est-ce qu'Ultramar prévoit compenser les MRC et municipalités qui accueilleront le pipeline d'une autre façon que par les seules taxes municipales (par exemple, la création d'un fond local ou régional de mise en valeur ou un fond de visibilité) ?

Merci beaucoup,

Carl Plante